



## ARRETE N° 2023-103

### Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de Richelieu,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 03 octobre 2023 de Monsieur Mickaël Andreau de la société SASU Mickaël Andreau domicilié à La Porte du Parc 37120 à Braye Sous Faye,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du mardi 03 octobre 2023 au jeudi 05 octobre 2023,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

#### ARRÊTÉ :

##### ARTICLE 1er

Dans le cadre des travaux de réfections de mur et de porte de garage, un empiètement sur chaussée sera effectué au 31 rue Bourbon 37120 à Richelieu du mercredi 03 octobre 2023 au jeudi 05 octobre 2023.

##### ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de stationner.

##### ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

##### ARTICLE 4

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais, Monsieur Andreau Mickaël, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 03/10/2023

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE

